

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Olivier Jornot*

*Date de dépôt : 22 mars 2007*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Y a-t-il une différence entre le mensonge et l'argument de campagne?**

Le 11 mars 2007, le peuple genevois s'est prononcé sur l'initiative populaire IN 125 « *Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS* ».

Dans la brochure officielle remise à chaque électeur avec le matériel de vote, le Conseil d'Etat écrivait :

*« La modification de la LEMS souhaitée par l'initiative 125 aurait comme conséquence principale une augmentation de 400 postes pour le personnel de soins et 220 pour le personnel socio-hôtelier. Cela représente une dépense supplémentaire de 60'000'000.- de francs. »*

Au lendemain du vote, le Conseil d'Etat a apparemment – c'est du moins ce que les médias ont rapporté – relativisé la portée du chiffre ci-dessus. On lit ainsi dans la Tribune de Genève du 12 mars 2007 :

*« Mais au-delà, tout semble ouvert. La somme à dépenser pour commencer, car le Conseil d'Etat admet que son estimation à 60 millions était un argument de campagne et que la somme nécessaire sera probablement inférieure. »*

A la suite de cette déclaration, de nombreuses réactions outrées ont été enregistrées, le Conseil d'Etat se voyant accuser d'avoir cherché à tromper la population.

On ne saurait l'imaginer.

D'abord, parce que le Conseil d'Etat, en bloc ou membre par membre, mérite notre respect. Ensuite, parce que ce serait de singulièrement mauvaise stratégie que d'annoncer aujourd'hui que les chiffres d'hier constituaient un « *argument de campagne* », pour la simple et bonne raison que cela priverait le Conseil d'Etat de toute crédibilité, lors de sa participation aux futures campagnes de votations.

C'est donc probablement la presse qui a mal compris.

Cela doit toutefois être clarifié.

Le Conseil d'Etat est dès lors respectueusement invité à bien vouloir indiquer :

- s'il a qualifié l'évaluation des dépenses supplémentaires provoquées par l'IN 125 d'*argument de campagne* ?
- En cas de réponse négative, comment il s'explique que l'expression ait été reprise dans la presse, puis abondamment critiquée ?
- Quelles mesures il entend prendre pour faire en sorte que lors des votations futures, ses évaluations chiffrées ne soient pas tournées en dérision ?